

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Waterloo, tenue le 4 février 2014 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bernier	Lucie Fréchette
Paul-Éloi Dufresne	Denise Lauzière
Ginette Moreau	Roger Bélanger

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

14.02.1

Ouverture de la séance ordinaire du 4 février 2014

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

14.02.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2014

Il est proposé par madame Denise Lauzière et résolu unanimement:

D'adopter l'ordre du jour comme suit :
Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 4 février 2014.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2014.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux du 14 janvier 2014.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du procès verbal du CCU.
6. **AVIS DE MOTION**
 - 6.1 Avis de motion – Modification au règlement de zonage 14-848-14 – Nautiqua (Anciennement Quais des Brises).
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 7.1 13-848-12 (Changement de zonage - Deck Hockey).
 - 7.2 14-713-8 Règlement sur la paix et le bon ordre dans les endroits publics.
 - 7.3 P1-14-848-13 (Changement de zonage - Rue du Louvain).

8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Adoption des comptes à payer pour janvier 2014.
 - 8.2 Réservoir des Érables – Ordres de changement #1 et #2.
 - 8.3 Travaux supplémentaires – Étude de drainage.
 - 8.4 Levée de fonds au profit du Centre d'Action Bénévole.
 - 8.5 Subvention au Club de patinage artistique.
 - 8.6 Aide financière – Projet Roberpierre Monnier.
9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 9.1 Reconduction Contrat pagettes - Pompiers.
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Demande de PIIA – 2 et 4 Picken - Couleurs
11. **SERVICE DU GREFFE**
 - 11.1 Autorisation de signature Groupe Conseil Novo SST.
 - 11.2 Autorisation de signature – Permission de voirie.
12. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 12.1 Embauche d'un pompier.

COMMUNIQUÉS ET INFORMATIONS DU CONSEIL.
PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

13. VARIA
14. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 4 février 2014.
15. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA LE MARDI, le 4 mars 2014 À 19 HEURES.

Adopté

14.02.3 Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour

Monsieur le Maire s'adresse au public, afin de l'inviter à intervenir sur les points cités à l'ordre du jour. – Aucune intervention.

14.02.4 Adoption des procès verbaux des 3 et 16 décembre 2013

Il est proposé par madame Ginette Moreau et résolu à l'unanimité :
D'adopter les procès-verbaux du 14 janvier 2014 tel que présentés.

14.02.5 Dépôt de documents
14.02.5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.

14.02.6 Avis de motion

14.02.6.1 14-848-14 - Projet Nautiqua (Anciennement Quais des Brises).

Madame Lucie Fréchette donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un amendement au règlement de zonage (09-848) portant sur :

« Usages, constructions et normes d'implantation par zone » est modifié au paragraphe h) intitulé « Zones résidentielle R » dans les zones R-55 et R-56 situées dans le périmètre de l'ancienne usine Roxton Mills.

Afin de déterminer le type d'habitation du projet domiciliaire Nautiqua sera présenté pour adoption.

14.02.7 **Adoption de règlement**

14.02.7.1 **Règlement de zonage 13-848-12 (Deck Hockey).**

ATTENDU QUE Lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013, le premier projet de règlement P1-13-848-12 a été adopté par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE L'avis public de consultation a dûment été publié dans l'édition du 24 décembre 2013 du journal La Voix de l'Est;

ATTENDU QUE L'assemblée publique de consultation a régulièrement été tenue le 14 janvier 2014 à 18H45 et que le second projet de règlement a été adopté lors de cette séance.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le règlement de zonage intitulé « Règlement 13-848-12 amendant le règlement de zonage n° 09-848 et ses amendements est adopté.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

14.02.7.2 **14-713-8 – Sécurité, paix et bon ordre dans les endroits publics.**

ATTENDU QUE L'avis de motion a été régulièrement donné le 14 janvier 2014 par madame Lucie Fréchette.

En conséquence,
Il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 14-713-8, intitulé Règlement sur la Sécurité, paix et bon ordre dans les endroits publics afin de préciser l'article 19.2 intitulé : Rassemblements sur une place privée.

Adopté

14.02.7.3 **Règlement P1-14-848-13 (Rue du Louvain).**

Sur proposition de monsieur Roger Bernier
il est résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo adopte le projet de modification du règlement de zonage P1-14-848-13, lequel a pour but :
De modifier les le paragraphe h) du règlement de zonage, intitulé zones résidentielles R de la section : « Usages, constructions et normes d'implantation dans la zone R-45 »:

Afin d'autoriser l'implantation de maisons en rangée sur la rue Du Louvain dans le domaine Chambourg-sur-le-Lac.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 4 mars 2014 à 18H45 dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Waterloo.

Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté

14.02.8

Finances et administration

14.02.8.1

Adoption des comptes à payer pour janvier 2014.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de janvier 2014;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour janvier 2014 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

Adopté

14.02.8.2

Ordres de changement #1 et #2 – Réservoir des Érables.

ATTENDU QUE Le 5 février 2013, la Ville de Waterloo donnait mandat à la firme Dessau de préparer les devis et de fournir les services professionnels pour la reconstruction du Réservoir des Érables;

ATTENDU QUE Le 4 juin 2013, la Ville de Waterloo octroyait à Norclair Inc. le contrat de reconstruction du réservoir des Érables pour un montant de 1 093 975.50\$, avant taxes;

ATTENDU QUE Le 13 janvier 2014, Dessau remettait au Directeur général les ordres de changement #1 et #2, aux montants respectifs de 12 898.44\$ et 12 830.33\$.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le paiement de ces deux ordres de changement, lesquels totalisent la somme de 25 728.77\$.

Adopté

14.02.8.3

Travaux supplémentaires étude de drainage – Allen-Ouest.

ATTENDU QUE Le 2 juillet 2013 la Ville de Waterloo donnait à la firme Les Consultants S.M. le mandat de procéder à une étude de drainage dans le secteur des rues Allen-Ouest et de la rue Nord;

ATTENDU QUE, Lors de l'excavation en vue de la construction du Tim Hortons, il s'est avéré que certains travaux devaient être exécutés sur le réseau d'égouts, nécessitant de nouveaux plans pour ce secteur;

ATTENDU QUE La firme Les Consultants S.M. a fait parvenir, le 24 janvier 2014, une facture au montant de 9 352\$ pour les travaux qui ne figuraient pas au contrat initial.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le paiement du montant de 9 352.00\$ avant taxes à la firme Les Consultants S.M. pour les travaux supplémentaires exécutés dans le cadre de l'étude de drainage dans le secteur nord-ouest de la Ville.

Adopté

14.02.8.4

Levée de fonds au profit du Centre d'Action Bénévole.

ATTENDU QUE Le Centre d'Action Bénévole de Waterloo procède à une levée de fonds laquelle consiste en une dégustation de vins et fromage;

ATTENDU QUE La Ville désire soutenir cet organisme très actif à Waterloo.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal achète une table au coût de 420.00\$ lors de la levée de fonds du Centre d'action bénévole, laquelle se tiendra le 7 mars à 18 heures à la Maison de la Culture.

Adopté

14.02.8.5

Subventions au Club de Patinage artistique de Waterloo.

ATTENDU QUE Le Club de Patinage Artistique de Waterloo tiendra son spectacle de fin de saison le 29 mars 2014 et sa nouvelle compétition de danse Roger Bélanger, le 1^{er} mars courant;

ATTENDU QUE Pour subventionner ces activités, le CPA a déposé une demande de subsides à la Ville.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo octroie au Club de Patinage artistique un montant de 350.00\$ pour la tenue de leurs activités printanières.

Adopté

14.02.8.6

Aide financière – Projet Roberpierre Monnier.

ATTENDU QUE M. Monnier a entrepris, en 1978, un ouvrage s'intitulant : Naissance et évolution architecturale de Waterloo, de 1650 à 1950 dans son contexte : L'Estrie;

ATTENDU QUE M. Monnier qui dispose maintenant d'outils informatiques, de documents numérisés de grande qualité auprès des différents détenteurs d'archives, est en voie de mettre à jour et de produire une version finale du travail qu'il avait entrepris alors;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est consciente de la valeur de son patrimoine bâtis sur son territoire et qu'elle désire le préserver et le mettre en valeur;

ATTENDU QUE Nous sommes à l'aube de célébrer les 150 ans de notre belle ville et que ce document serait un atout considérable dans l'appréciation de nos origines et de notre histoire.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le versement d'un montant de 2 000.00\$ à M. Roberpierre Monnier afin de contribuer à l'élaboration et la finalisation de son œuvre sur Waterloo, en contrepartie d'une copie à jour sur disque numérique.

Adopté

14.02.9

Adjudication de contrat

14.02.9.1

Téléavertisseurs pour les pompiers.

ATTENDU QUE Les employés du Service de protection des incendies de la Ville de Waterloo doivent être dotés de téléavertisseurs, afin d'être joints à tout moment;

ATTENDU QUE Le contrat actuel vient à échéance et doit être renouvelé;

ATTENDU QUE La compagnie Le Réseau Mobilité Plus a déposé une offre de service, laquelle inclus la location des appareils, le service provincial, une boîte vocale, des appareils de remplacement en cas de bris, le service de programmation à distance;

ATTENDU QUE Cette offre de service est faite en considération d'un montant annuel de 2 335.20\$ plus les taxes.

En conséquence,
Il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal renouvelle auprès de Le Réseau Mobilité Plus le contrat de fourniture et de service pour la flotte de téléavertisseurs des pompiers du Service de protection des incendies pour un montant de 2 335.20\$ avant taxes.

Adopté

14.02.10

Aménagement et urbanisme

14.02.10.1

Demande de PIIA – 2 et 4, rue Picken - Couleurs.

ATTENDU QUE Le demandeur a présenté à la municipalité une demande de permis pour la construction de deux unités de bâtiments résidentiels de type jumelés sur les lots # 5 152 650 et 5 152 651 de la rue Picken dans le projet domiciliaire de l'ancienne champignonnière;

ATTENDU QUE Les membres du CCU n'avaient pas statué sur les couleurs proposées;

ATTENDU QUE Lors de la dernière rencontre du Comité consultatif d'urbanisme, cet aspect a été étudié.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU accepte le choix des couleurs proposées par le promoteur du projet domiciliaire de la Champignonnière.

Adopté

14.02.11

Service du greffe

14.02.11

Autorisation de signature Groupe conseil Novo SST.

ATTENDU QU' Une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST inc. en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE L'adhésion à la Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité au travail;

ATTENDU QUE La Ville désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité:

Que la Ville de Waterloo adopte l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux.

Que la Ville autorise Groupe Conseil Novo SST inc. à signer, pour et en son nom, l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux.

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant autorisé, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la participation de la Ville à la Mutuelle.

Adopté

14.02.11.2

Permission de voirie MTQ.

ATTENDU QUE Toute intervention sur le réseau routier du Ministère des Transports du Québec doit faire l'objet d'un permis;

ATTENDU QUE Pour simplifier les démarches administratives d'une telle mesure, le Ministère des Transports a décidé d'émettre une permission de voirie annuelle pour les travaux d'urgence.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du Ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant par 10 000\$.

Que la Ville de Waterloo autorise Pascal Russell, Maire et Éric Sévigny, Greffier à signer le permis.

Que la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date de l'adoption des présentes.

Adopté

14.02.12

Ressources humaines

14.02.12.1

Embauche d'un pompier et premier répondant.

ATTENDU QUE Le Directeur des services de sécurité incendies recommande l'embauche d'un pompier et premier répondant pour compléter son équipe;

ATTENDU QUE Monsieur Raphael Angers a déposé sa candidature à ce poste;

ATTENDU QUE M. Angers a souscrit à toutes les exigences requises d'entrevue;

ATTENDU QUE M. Angers s'engage à suivre la formation requise lorsque celle-ci sera disponible dans notre région.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement:

Que le Conseil municipal approuve la nomination de monsieur Raphael Angers à titre de pompier du Service de protection incendie de Waterloo et de premier répondant et ce, conditionnellement à une probation de 6 mois.

Que suite à cette probation, M. Angers soit embauché comme pompier et premier répondant conformément à la convention en vigueur pour ce poste.

Adopté

Communiqués et information du conseil

La période suivante est réservée aux membres du Conseil afin qu'ils émettent leurs communiqués et information du domaine municipal.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger. - Aucune intervention.

14.02.13

Varia

14.02.14

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 4 février 2014 est levée à 20h32.

14.02.15

Prochaine assemblée

Mardi, le 4 mars 2014 à 19 heures.

Maire

Greffier